



Conseil Municipal
Procès-Verbal
séance du 02 juillet 2020 à 18h00

L'an deux mille vingt et le deux du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 juin 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice.

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Michel GRASSI, Jean-Émile MOUTTE, Fabrice KOWALCZYK, Joseph Ernest CHARLET, Yoann QUEVAL

REPRÉSENTÉS : Françoise PAQUET représentée par Jean-Pierre CLAEYMAN, Mickaël BUCCI représenté par Dominique BUCCI ALBERTO

ABSENTS EXCUSÉS : Sylvain DAO-LÉNA, Philippe GOSSART

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Jean-Pierre CLAEYMAN

Madame le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Maitrise d'ouvrage déléguée pour les travaux secteur Chaffrey Falque
- Convention de prestation Hydrocurage
- Convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'appartements
- Désignation des délégués pour le service ordures ménagères et assainissement de la communauté de communes

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai

Vote 9 pour

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juin 2020

Vote 9 pour

Comptabilité /Finances

Indemnités des élus :

1/ Maire

Base de l'indemnité 991 € brut.

Majoration : 15 % (ancien chef- lieu de canton).

Majoration 20 % (commune touristique).

Vote 9 pour

2/ Adjointes au maire

Base de l'indemnité 385 € brut.

Majoration : 15 % (ancien chef- lieu de canton).

Majoration 20 % (commune touristique).

Vote 9 pour

Fixation des Taux des Taxes des Contributions Directes pour l'année 2020

Considérant que pour l'année 2020, le produit fiscal attendu est suffisant pour l'équilibre du budget, Madame le Maire propose le maintien des taux des taxes des contributions directes votés en 2019 (excepté celui de la taxe d'habitation qui a été supprimé).

Il est proposé de maintenir les taux des taxes votés en 2019 :

- Foncier bâti → 23,91 %
- Foncier non bâti → 120,08 %

Vote 9 pour

Vote des participations de la Commune aux divers Organismes

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal :

☐ **Confirme** voter les participations et subventions suivantes attribuées aux divers bénéficiaires (conformément aux pages détaillées concernées du budget):

Article 65548 Contributions aux organismes de regroupement

Total : 50 562,98 €

Parc Naturel Régional du Queyras	9 516,64 €
Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public	11 105,39 €
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Crèche	29 940,95 €

Vote 9 pour

Vote des participations et subventions de la Commune aux divers Organismes et Associations

* Article 6574 Subventions -Fonctionnement (privé) Autres Organismes

Total : 22 698,00€

Association Culture et Loisirs	16 000,00 €
Accueil de Loisirs sans Hébergement les Renardeaux	5 843,00 €
Association respect des animaux	400,00 €
Zumba Queyras	200,00 €
Club Alpin Français du Guillestrois	100,00 €
Fondation du Patrimoine	55,00 €
Secours populaire	100,00 €

* Article 6281 Concours divers

Total : 1 566,43€

A.N.E.T.T	249,00 €
Association des Maires des Hautes-Alpes	242,50 €
A.N.E.M	204,93 €
Association des Maires Ruraux des Hautes Alpes	100,00 €
IT 05	450,00 €
Nordic 05	120,00 €
CAUE	100,00 €
Association la Pensée Sauvage	100,00 €

Vote 9 pour

Budget 2020

1/ budget du camping

Le budget primitif du camping de l'exercice 2020 est arrêté comme suit :

SECTIONS	Total Dépenses	Total Recettes
Investissement	90 360,00 €	90 360,00 €
Fonctionnement	32 321,37 €	32 321,37 €
Totaux cumulés	122 681,37 €	122 681,37 €

Vote 9 pour

2/ Budget Eau

Le budget primitif de l'eau de l'exercice 2020 est arrêté comme suit :

SECTIONS	Total Dépenses	Total Recettes
Investissement	434 403,00 €	434 403,00 €
Fonctionnement	132 365,04 €	132 365,04 €
Totaux cumulés	566 768,04 €	566 768,04 €

Vote 9 pour

3/ Budget général

Le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 est arrêté comme suit :

SECTIONS	Total Dépenses	Total Recettes
Investissement	1 314 757,00 €	1 314 757,00 €
Fonctionnement	1 173 510,00 €	1 173 510,00 €
Totaux cumulés	2 488 267,00 €	2 488 267,00 €

Vote 9 pour

Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2020

Rappel des faits

Le camping a été fermé en 2019 en raison des travaux du chantier du pas de l'ours. En 2020 la commune a mis la gestion du camping en Délégation de Service Public.

Cependant, il y a beaucoup de travaux à faire pour remettre en état le camping

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 23 820 ,00 €.

Devant cette charge financière, il est proposé de déposer une demande de subvention à hauteur de 70 % auprès du conseil départemental des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale

Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention :

Vote 9 pour

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur Jean-Émile MOUTTE, de fait de son passé de militaire, est proposé pour occuper cette fonction de correspondant défense de la commune à la place de Monsieur Jean-Pierre CLAEYMAN, désigné à cette même fonction lors de la séance du 02 juin 2020.

Monsieur Jean-Émile MOUTTE est désigné correspondant défense.

Vote 9 pour

Plan Local d'Urbanisme : Engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre du chantier du pas de l'ours et afin de permettre la continuité des travaux, la commune doit engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. (secteur concerné - adoux camping le Gouret).

Autorisation au Maire à engager la procédure

Vote 9 pour

Autorisation au Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée-implantation d'un point tri déchets – travaux d'intégration urbaine entre la régie déchets de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et la commune d'Aiguilles

Déplacement des molocks à l'entrée du village.

Coût de l'opération 11 298 € à la charge de la commune.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 13 215.00 € HT soit 15 858.00 € TTC.

Autorisation au Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Vote 9 pour

Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental – remise en état d'espaces naturels

Vote 9 pour

Reconduction de la convention cadre relative à l'entretien des sentiers de compétence communale

Convention établie avec le Parc Naturel Régional du Queyras pour l'entretien des sentiers communaux pour la période 2020-2022.

Autorisation au Maire à signer ladite convention.

Vote 9 pour

Autorisation au Maire à signer la convention de prestation d'hydrocurage avec la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

Madame le Maire expose que la communauté de communes propose une prestation de service d'hydrocurage et d'inspection télévisuelle des réseaux par la mise à disposition de matériel et de moyens humains.

Le tarif pour la prestation est un forfait de 200 € TTC /demi-journée d'intervention.

Pour bénéficier de ce service la commune doit signer une convention avec la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Autorisation au Maire à signer la convention.

Vote 9 pour

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la communauté de communes du Guillestrois Queyras et la commune d'Aiguilles– travaux entre la place chaffrey Falque et le parking du Lombard

Maitrise d'ouvrage déléguée donnée à la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras afin de coordonner les travaux sur le réseau assainissement et ceux pour la création d'un réseau d'eaux pluviales sur le secteur allant de la place Chaffrey falque jusqu'au parking du lombard.

Autorisation au maire à signer la convention

Vote 9 pour

Autorisation au Maire à signer la convention de mise à disposition d'appartements communaux avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes Alpes

Pendant les travaux du centre de secours et d'incendie d'Aiguilles, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes Alpes a demandé à la mairie d'Aiguilles de lui mettre des locaux à disposition afin de de continuer à assurer dans de bonnes conditions, les secours sur le territoire du Queyras.

Il est proposé de mettre à disposition les deux appartements communaux situés au-dessus de la salle polyvalente (ex HLM le Lombard) .

Autorisation au Maire à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

Vote 9 pour

Désignation des délégués au sein de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Désignation des délégués de la commission assainissement :

Jean-Pierre CLAEYMAN (Titulaire), Dominique BUCCI ALBERTO (suppléante)

Désignation des délégués de la commission ordures ménagères :

Dominique BUCCI ALBERTO (Titulaire), Jean-Pierre CLAEYMAN (suppléant)

Vote 9 pour

Divers

Madame le Maire expose que le 10 juillet il y aura un nouveau conseil municipal afin de désigner le délégué titulaire et 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Messieurs Joseph Ernest CHARLET Jean-Pierre CLAEYMAN et Jean-Émile MOUTTE sont intéressés pour être délégués suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h55.

